



Dispositif « Argent de poche » / Inscription et autorisation parentale.

Madame, Monsieur :

En qualité de tuteur légal, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat auquel ma fille – mon fils s'engage :

- ☞ La commune d'Évran ne sera en aucun cas réputé employeur des jeunes participants à l'opération « Argent de poche ». En aucun cas la bourse versée pour la participation à l'activité « Argent de poche » ne pourra avoir équivalent de salaire,
- ☞ Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert des parents ou du tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale,
- ☞ La commune d'Évran a souscrit auprès d'une compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « responsabilité civile » liés à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.

Autorise mon enfant :

Nom & Prénom Date de naissance

Domicilié(e)

Téléphone Mail

à participer à l'opération « Argent de poche » du :

Dans le cadre des chantiers « argent de poche », des photos ou des reportages peuvent être réalisés avec vos enfants, ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les chantiers effectués sur la commune et non à des fins commerciales.

- Autorise les prises de vue de mon enfant
- Refuse les prises de vue de mon enfant.

Pièces à joindre :

- Photocopie de l'attestation d'assuré social
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Relevé d'Identité Bancaire

Fait à le / /

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Nom et Prénom du parent :

Téléphone :